



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) COMMUNE DE YVRAC

### Le public est informé que :

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-6, L.153-19 et R.153-8 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Métropolitaine Bordelaise approuvé le 13 février 2014, modifié le 2 décembre 2016, 30 avril 2021, 7 avril 2023, 12 mai 2023 ;
- Vu la délibération 01.07/2014 du 21 juillet 2014 relative à la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme ;
- Vu la délibération 02.05/2024 du 13 mai 2024 actualisant la délibération du 21 juillet 2014 et la prescription d'élaboration du PLU sur le territoire communal ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 28 août 2023 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 29 octobre 2024 désignant un commissaire enquêteur ;

**Le Maire a prescrit par arrêté l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan local d'urbanisme de la commune d'YVRAC**

### Objet de l'enquête

Le projet de plan local d'urbanisme vise les objectifs principaux suivants :

- maîtriser la croissance de la population et permettre son renouvellement, en optimisant les infrastructures et les équipements existants ;
- préserver les possibilités de construction sur le territoire communal en permettant la diversification des produits de logement ;
- contenir le périmètre d'urbanisation en favorisant la densification de l'habitat dans les zones où les réseaux de services collectifs sont performants, et renforcer le rôle du cœur de bourg ;
- confirmer ou créer des réserves foncières pour les projets d'intérêt général ;
- préserver l'activité agricole, viticole et la ressource foncière associée, et promouvoir le développement de l'œnotourisme ;
- valoriser les patrimoines paysager, bâti et naturel de la commune (trames vertes et bleues notamment) ;
- renforcer l'offre commerciale sur le territoire en favorisant l'accueil d'entreprises, en tirant profit du positionnement stratégique de la commune en entrée de l'agglomération bordelaise ;
- favoriser les modes de déplacement doux alternatif à la voiture personnelle, dans des conditions de sécurité optimisées ;
- réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux nuisances, en prévenant notamment les conséquences des risques naturels connus ;
- limiter l'expositions des personnes aux pollutions et au bruit.

<b>Nom du commissaire enquêteur</b> Monsieur Hervé MILLER et Monsieur Daniel MAGUEREZ suppléant désignés par le Tribunal Administratif de Bordeaux	<b>Personne responsable du projet</b> Monsieur Olivier LAFEUILLADE, maire de la commune d'YVRAC
<b>Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur</b>	
L'enquête est organisée sur une durée de 31 jours : Du lundi 6 janvier 2025 au mercredi 5 février 2025 inclus	Le commissaire enquêteur sera à la disposition du public à la mairie d'YVRAC les : <ul style="list-style-type: none"><li>• mercredi 8 janvier de 13h00 à 15h00</li><li>• lundi 13 janvier de 10h00 à 12h00</li><li>• vendredi 24 janvier de 13h00 à 15h00</li><li>• Jeudi 30 janvier de 13h00 à 15h00</li></ul>

### Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sur support papier ainsi que le registre d'enquête papier et l'évaluation environnementale présente dans le rapport de présentation, seront mis à disposition à la mairie et accessibles pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie : lundi-mercredi-jeudi et vendredi, de 8 à 12h et de 13 à 17h ; mardi de 8 à 12h.

Le dossier sous forme numérique sera également consultable sur un poste informatique en mairie, aux heures d'ouvertures précitées (accès gratuit) et durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante <https://www.yvrac.fr/urbanisme/plan-local-durbanisme/>.

Le public pourra faire part de ses observations écrites ou orales, auprès du commissaire enquêteur durant les permanences, **ou** par écrit ;

- sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en Mairie ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique.plu@yvrac.fr](mailto:enquete.publique.plu@yvrac.fr) ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Yvrac, siège de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de la mairie : un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique et/ou une copie des observations du public pendant la durée de l'enquête.

### Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour rédiger et transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Maire et une copie au Tribunal administratif de Bordeaux.

Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal, avec les motivations nécessaires en cas de modifications. Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie d'Yvrac ainsi que sous forme numérique sur le site internet de la mairie, dans la rubrique « Urbanisme/PLU » pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès du secrétariat de la Mairie d'YVRAC.